

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-077 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 49 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 61

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (*jusqu'à la délibération n°2024-071*), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (*jusqu'à la délibération n°2024-066*), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2024-045*), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2024-048*), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2024-056*), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2024-060*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (*jusqu'à la délibération n°2024-064*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

**Etaient excusés et suppléés :** Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

**Etaient excusés :** Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

**Etaient absents :** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

### Objet : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986, relatif aux positions de détachement, hors cadres, disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;

VU la délibération n°2020-235 du 10 décembre 2020 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade au sein de la collectivité ;

VU l'arrêté n°A2020-0293 en date du 14 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour les Ressources Humaines à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

VU la délibération n°2023-219 en date du 28 septembre 2023 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

VU le tableau des propositions d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe établi au titre de l'année 2024 ;

VU le tableau des propositions d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>re</sup> classe établi au titre de l'année 2024 ;

.../...

VU le tableau des propositions d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal établi au titre de l'année 2024 ;

VU le tableau des propositions d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>re</sup> classe établi au titre de l'année 2024 ;

VU le tableau des propositions d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe établi au titre de l'année 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire consulté le 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT le changement de strate démographique de la Communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;

CONSIDERANT les différents mouvements de personnel depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi fonctionnel de DGS de 80 000 à 150 000 habitants à temps complet.
- DECIDE de créer un emploi fonctionnel de DGST de 80 000 à 150 000 habitants à temps complet.
- DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie A, relevant du grade d'attaché territorial.
- DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie B, relevant du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie C, relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe.
- DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie C, relevant du grade d'agent de maîtrise principal.
- DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- DECIDE de fermer un emploi fonctionnel de DGS de 40 000 à 80 000 habitants à temps complet.
- DECIDE de fermer un emploi fonctionnel de DGST de 40 000 à 80 000 habitants à temps complet.
- DECIDE de fermer un emploi permanent à temps complet, de catégorie B, relevant du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- DECIDE de fermer un emploi permanent à temps complet, de catégorie C, relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- DECIDE de fermer un emploi permanent à temps complet, de catégorie C, relevant du grade d'agent de maîtrise.
- DECIDE de fermer un emploi permanent à temps complet, de catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- PROCEDE à la validation du tableau des effectifs ci-après à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

.../...

<b>Titulaires sur emplois permanents</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
<b><u>Direction Générale des Services</u></b> DGS de 80 000 à 150 000 habitants Ingénieur en chef territorial « détaché »	A A	1 1	1 0
<b><u>Direction Générale Adjointe des Services</u></b> DGAS de 40 000 à 150 000 habitants Attaché principal « détaché »	A A	1 1	1 0
<b><u>Direction Générale des Services Techniques</u></b> DGST de 80 000 à 150 000 habitants Ingénieur en chef territorial « détaché »	A A	1 1	1 0
<b><u>Service Ressources et Mutualisations</u></b> Attaché principal Rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint administratif territorial	A B C C C	1 3 4 1 1	1 3 4 1 1
<b><u>Service Collecte et Traitement des déchets</u></b> Ingénieur principal Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint administratif territorial Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint technique territorial	A B C C C C C C	1 1 1 1 1 11 8 18	1 1 1 1 1 11 8 16
<b><u>Pôle Technique</u></b> Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	B C C	1 3 4	1 3 4
<b><u>Service Attractivité et Promotion du territoire</u></b> Attaché territorial Adjoint administratif territorial	A C	2 1	1 1
<b><u>Service Aménagement et cadre de vie</u></b> Ingénieur principal Ingénieur territorial Attaché territorial	A A A	1 1 1	1 1 0

<b><u>Service Commun Application du Droit des sols (ADS)</u></b>			
Attaché territorial	A	1	1
Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	B	1	1
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	1
Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe	C	1	1
Adjoint administratif territorial	C	2	2
<b><u>Service CLIC / Séniors</u></b>			
Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe	C	1	1
Adjoint administratif territorial	C	2	1
<b><u>Maison France Services (MFS)</u></b>			
Adjoint administratif territorial	C	3	3
<b>TOTAUX</b>		<b>85</b>	<b>77</b>

Non-titulaires sur emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
<b><u>Service Attractivité et Promotion du territoire</u></b>			
Attaché territorial	A	5	4
<b><u>Service Aménagement et Cadre de Vie</u></b>			
Ingénieur principal	A	1	1
Attaché territorial	A	1	1
Ingénieur territorial	A	1	1
<b><u>Service CLIC / Séniors</u></b>			
Attaché territorial	A	1	1
<b><u>Service Ressources et Mutualisations</u></b>			
Attaché territorial	A	1	1
<b><u>Service Gestion des déchets</u></b>			
Attaché territorial	A	1	1
Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	1
<b><u>Maison France Services (MFS)</u></b>			
Rédacteur territorial	B	1	1
<b>TOTAUX</b>		<b>13</b>	<b>12</b>

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024  
Publiée le 05 AVR. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER  
Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

